

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00461

Numéro SIREN : 404 744 120

Nom ou dénomination : 100 % MOTO

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2018 sous le numéro de dépôt 12141

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

NEXUS CONSEILS - Avocats
146 RUE JOE DASSIN
PARC 2000 - LE BUROTEC
34080 MONTPELLIER

V/REF : AL0040 - 100% MOTO/RCS 404 744 120
N/REF : 96 B 461 / 2018-B-12141

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 30/07/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Rapport du commissaire aux comptes

Rapport de gestion

Extrait de procès-verbal d'assemblée en date du 29/06/2018

Concernant la société

100 % MOTO

Société à responsabilité limitée

Parc d'Activités Garosud - lotissement N°3

40 rue Ettore Bugatti

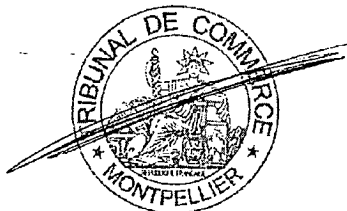
34000 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-12141 le 30/07/2018

R.C.S. MONTPELLIER 404 744 120 (96 B 461)

Fait à MONTPELLIER le 30/07/2018,

LE GREFFIER



96 B 461

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

30 JUL. 2018

Désignation de l'entreprise : SARL Cent pour Cent MOTO

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 40 rue Ettore Bugatti 34070 Montpellier

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 4 7 4 4 1 2 0 0 0 0 2 7

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2017Brut
1Amortissements, provisions
2Net
3

Capital souscrit non appelé (I)

AA

Frais d'établissement *

AB

Frais de développement *

CX

Concessions, brevets et droits similaires

AF

20 319

AG

18 006

2 313

Fonds commercial (1)

AH

436 256

AI

436 256

Autres immobilisations incorporelles

AJ

Avances et acomptes sur immobilisa-
tions incorporelles

AL

Terrains

AN

Constructions

AP

112 512

AQ

108 316

4 196

Installations techniques, matériel et
outillage industriels

AR

75 958

AS

68 063

7 894

Autres immobilisations corporelles

AT

264 755

AU

216 764

47 990

Immobilisations en cours

AV

Avances et acomptes

AX

Participations évaluées selon
la méthode de mise en équivalence

CS

Autres participations

CV

1 552

Créances rattachées à des participations

BB

Autres titres immobilisés

BD

Prêts

BF

Autres immobilisations financières*

BH

8 111

BI

8 111

TOTAL (II)

BJ

919 465

BK

411 150

508 314

Matières premières, approvisionnements

BL

En cours de production de biens

BN

En cours de production de services

BP

Produits intermédiaires et finis

BR

Marchandises

BT

1 046 467

BU

66 598

979 869

Avances et acomptes versés sur commandes

BV

Clients et comptes rattachés (3)*

BX

80 882

BY

8 356

72 526

Autres créances (3)

BZ

202 392

CA

202 392

Capital souscrit et appelé, non versé

CB

Valeurs mobilières de placement
(dont actions propres :

CD

Disponibilités

CF

94 458

CG

94 458

Charges constatées d'avance (3)*

CH

27 510

CI

27 510

TOTAL (III)

CJ

1 451 712

CK

74 954

1 376 757

Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)

CW

Primes de remboursement des obligations (V)

CM

Ecart de conversion actif* (VI)

CN

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)

CO

2 371 177

IA

486 105

1 885 072

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) part à moins d'un an des
immobilisations financières nettes :

(3) Part à plus d'un an

CR

Clause de réserve
de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL Cent pour Cent MOTO			Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 378 000)	DA	378 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 260
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	37 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	18 723
	Report à nouveau	DH	46 854
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	173 787
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	657 425
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	55 726
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	360 230
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	658 178
	Dettes fiscales et sociales	DY	152 904
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	607
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	1 227 646	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 885 072
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 171 920
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL Cent pour Cent MOTO		Exercice N		Néant			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
				Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	4 457 187	FB	FC	4 457 187	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	246 195	FH	FI	246 233	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 703 383	FK	FL	4 703 420	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	71 481	
	Autres produits (1) (11)				FQ	4 506	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 779 408
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	3 606 921	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(86 264)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	(27 792)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	487 063	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	51 739	
	Salaires et traitements*				FY	311 313	
	Charges sociales (10)				FZ	103 809	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	29 953	
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	51 832	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	7 743		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 536 320
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GG	243 087	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	469	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	469	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	10 117	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	10 117	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GV	(9 648)	
					GW	233 439	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL Cent pour Cent MOTO		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	37 913		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	37 913		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 534		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	27 230		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	28 764		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	9 149	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	68 801	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 817 791	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 644 004	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	173 787	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	40 104	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	19 300	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	2 307	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	19 300
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Pénalités, amendes fiscales et pénales			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
			1 534			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			27 230			
Produits des cessions d'éléments d'actif				36 250		
Autres produits				1 663		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de la société : SARL Cent pour Cent MOTO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 885 073 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 173 788 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 20 118 Euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	436 256			436 256
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	20 319			20 319
Immobilisations incorporelles	456 576			456 576
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	112 513			112 513
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	75 959			75 959
- Installations générales, agencements aménagements divers	215 023			215 023
- Matériel de transport	70 836		70 836	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 733			49 733
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	524 063		70 836	453 227
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 552			1 552
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 111			8 111
Immobilisations financières	9 664			9 664
ACTIF IMMOBILISE	990 302		70 836	919 466

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		70 836		70 836
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		70 836		70 836

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	436 256
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	436 256

Le fonds commercial correspond aux éléments incorporels du fonds de commerce acquis ou apportés, qui ne fait pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourt au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité. Le fonds commercial est comptabilisé à son coût d'acquisition, hors droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition.

Le règlement ANC n°2015-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a redéfini les critères et modalités d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux.

Compte tenu du caractère non limité de sa durée d'utilisation, le fonds commercial ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Dépréciation du fonds commercial :

La dépréciation du fonds commercial est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La dépréciation permet de ramener la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur actuelle. Compte tenu de son caractère non amortissable, le fonds commercial a fait l'objet

d'un test de dépréciation au cours de l'exercice. Le test a permis de conclure, sur la base de la valeur vénale du fonds commercial, à l'absence de dépréciation au titre de l'exercice. La valeur vénale a été déterminée sur la base de transactions récentes portant sur des fonds commerciaux similaires dans le même secteur d'activité.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 138	868		18 006
Immobilisations incorporelles	17 138	868		18 006
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	106 415	1 902		108 316
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	65 482	2 582		68 064
- Installations générales, agencements aménagements divers	149 762	17 424		167 187
- Matériel de transport	37 339	6 266	43 605	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	48 667	911		49 578
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	407 665	29 085	43 605	393 145
ACTIF IMMOBILISE	424 803	29 953	43 605	411 151

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 318 897 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 111		8 111
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	80 883	80 883	
Autres	202 393	202 393	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	27 510	27 510	
Total	318 897	310 786	8 111
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	10 536
Fournisseurs - RRR à obtenir	7 966
Divers - produits à recevoir	21 912
Total	40 414

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 378 000,00 Euro décomposé en 945 titres d'une valeur nominale de 400,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	945	400,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	945	400,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 227 647 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	55 727		55 727	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	357 917	357 917		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	658 178	658 178		
Dettes fiscales et sociales	152 905	152 905		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 921	2 921		
Produits constatés d'avance				
Total	1 227 647	1 171 920	55 727	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	115 537			
(**) Dont envers les associés	2 313			

100% MOTO

Société à Responsabilité Limitée

Parc d'Activités Garosud

Lotissement N°3

40, rue Ettore Bugatti

34 000 MONTPELLIER

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

100% MOTO

Société à Responsabilité Limitée

Parc d'Activités Garosud

Lotissement N°3

40, rue Ettore Bugatti

34 000 MONTPELLIER

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Aux Associés de la société 100% MOTO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 100% MOTO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Erreur ! Signet non défini. à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 098
Dettes provis. pr congés à payer	24 163
Salarié prud homme	25 900
Etat - autres charges à payer	16 467
Clients - RRR à accorder	513
Total	73 141

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	27 510		
Total	27 510		

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 303 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Société Générale :

Engagements de la société au titre d'opérations à terme non dénouées : NEANT

Engagements souscrits par la banque pour le compte de la société : NEANT

Détail des engagements reçus de tiers en garantie des obligations de la société :

Cautionnement solidaire de la SARL Y.POUGET en garantie du prêt en rubrique 4

Cautionnement solidaire de Monsieur Yannick Pouget en garantie du prêt en rubrique 4

Cautionnement solidaire de la SARL Y.POUGET garantissant l'ensemble des engagements

Détail de toutes les autres affaires au sujet desquelles la responsabilité de la société pourrait être engagée : NEANT

CIC :

Garanties de la société : NEANT

Garanties par un tiers : NEANT

HSBC :

Détail de toutes les garanties que nous détenons :

Caution personne physique de Yannick Pouget à hauteur de 16 500 euros

Nantissement de fonds de commerce de 100% Moto à hauteur de 33 000 euros

Contre Garantie BPI de 100% Moto à hauteur de 50%

BPS :

Engagements par signature donnés par la Banque Populaire :

Cautions diverses : 90 000 euros

100% MOTO

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

100% MOTO

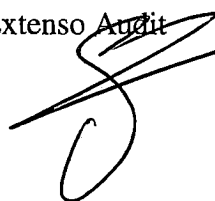
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nîmes, le 13 juin 2018

Le commissaire aux comptes

In Extenso Audit



Philippe TERRISSON

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	20 319	18 006	2 313	3 182
Fonds commercial (1)	436 256		436 256	436 256
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	112 513	108 316	4 197	6 098
Installations techniques, matériel et outillage industriels	75 959	68 064	7 895	10 477
Autres immobilisations corporelles	264 755	216 765	47 991	99 823
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 552		1 552	1 552
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 111		8 111	8 111
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	919 466	411 151	508 315	565 499
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 046 467	66 598	979 869	914 060
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	80 883	8 356	72 527	223 843
Autres créances	202 393		202 393	224 527
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	94 459		94 459	21 323
Charges constatées d'avance (3)	27 510		27 510	1 405
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 451 712	74 954	1 376 758	1 385 158
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 371 178	486 105	1 885 073	1 950 657
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	378 000	378 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 260	2 260
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	37 800	32 443
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	18 724	18 724
Report à nouveau	46 854	26 255
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	173 788	95 956
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	657 426	553 638
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	55 727	151 655
Emprunts et dettes financières diverses (3)	360 230	406 115
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	658 178	503 442
Dettes fiscales et sociales	152 905	148 219
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	607	187 588
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 227 647	1 397 019
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 885 073	1 950 657
(1) Dont à plus d'un an (a)	55 727	93 140
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 171 920	1 303 880
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		46 839
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	4 457 188		4 457 188	3 945 696
Production vendue (biens)				2 075
Production vendue (services)	246 196	38	246 233	263 650
Chiffre d'affaires net	4 703 383	38	4 703 421	4 211 421
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			71 481	16 964
Autres produits			4 506	1 178
Total produits d'exploitation (I)			4 779 408	4 229 563
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			3 606 922	3 419 708
Variations de stock			-86 264	-202 246
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-27 792	-15 479
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			487 064	428 670
Impôts, taxes et versements assimilés			51 740	48 424
Salaires et traitements			311 314	263 780
Charges sociales			103 810	81 079
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			29 953	43 108
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			51 832	10 218
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			7 743	4 413
Total charges d'exploitation (II)			4 536 321	4 081 674
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			243 088	147 889
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			470	1 211
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			470	1 211
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			10 118	10 892
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			10 118	10 892
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-9 648	-9 681
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			233 440	138 208

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	37 914	31
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	37 914	31
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 534	824
Sur opérations en capital	27 231	145
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	28 765	969
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	9 149	-937
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	68 801	41 314
Total des produits (I+III+V+VII)	4 817 792	4 230 805
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 644 004	4 134 849
BENEFICE OU PERTE	173 788	95 956
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Désignation de la société : SARL Cent pour Cent MOTO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 885 073 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 173 788 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 20 118 Euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	436 256			436 256
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	20 319			20 319
Immobilisations incorporelles	456 576			456 576
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	112 513			112 513
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	75 959			75 959
- Installations générales, agencements aménagements divers	215 023			215 023
- Matériel de transport	70 836		70 836	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 733			49 733
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	524 063		70 836	453 227
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 552			1 552
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 111			8 111
Immobilisations financières	9 664			9 664
ACTIF IMMOBILISE	990 302		70 836	919 466

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		70 836		70 836
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		70 836		70 836

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	436 256
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	436 256

Le fonds commercial correspond aux éléments incorporels du fonds de commerce acquis ou apportés, qui ne fait pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourt au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité. Le fonds commercial est comptabilisé à son coût d'acquisition, hors droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition.

Le règlement ANC n°2015-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a redéfini les critères et modalités d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux.

Compte tenu du caractère non limité de sa durée d'utilisation, le fonds commercial ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Dépréciation du fonds commercial :

La dépréciation du fonds commercial est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La dépréciation permet de ramener la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur actuelle. Compte tenu de son caractère non amortissable, le fonds commercial a fait l'objet

d'un test de dépréciation au cours de l'exercice. Le test a permis de conclure, sur la base de la valeur vénale du fonds commercial, à l'absence de dépréciation au titre de l'exercice. La valeur vénale a été déterminée sur la base de transactions récentes portant sur des fonds commerciaux similaires dans le même secteur d'activité.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 138	868		18 006
Immobilisations incorporelles	17 138	868		18 006
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	106 415	1 902		108 316
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	65 482	2 582		68 064
- Installations générales, agencements aménagements divers	149 762	17 424		167 187
- Matériel de transport	37 339	6 266	43 605	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	48 667	911		49 578
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	407 665	29 085	43 605	393 145
ACTIF IMMOBILISE	424 803	29 953	43 605	411 151

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 318 897 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 111		8 111
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	80 883	80 883	
Autres	202 393	202 393	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	27 510	27 510	
Total	318 897	310 786	8 111
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	10 536
Fournisseurs - RRR à obtenir	7 966
Divers - produits à recevoir	21 912
Total	40 414

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 378 000,00 Euro décomposé en 945 titres d'une valeur nominale de 400,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	945	400,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	945	400,00

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 227 647 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	55 727		55 727	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	357 917	357 917		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	658 178	658 178		
Dettes fiscales et sociales	152 905	152 905		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 921	2 921		
Produits constatés d'avance				
Total	1 227 647	1 171 920	55 727	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	115 537			
(**) Dont envers les associés	2 313			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 098
Dettes provis. pr congés à payer	24 163
Salarié prud homme	25 900
Etat - autres charges à payer	16 467
Clients - RRR à accorder	513
Total	73 141

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	27 510		
Total	27 510		

96B461
30 JUL. 2018

28B12141

100% MOTO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 378.000 €
Siège social : 40 rue Ettore Bugatti Parc d'Activités Garosud
34070 MONTPELLIER
RCS Montpellier n° 404 744 120

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions de l'article L 223-26 du Code de Commerce, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, puis soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.
Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE

- SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.

Nos activités "d'achat, de vente, de location et de réparation de cycles et motocycles et de tous accessoires s'y rapportant et celles d'achat et de vente de véhicules automobiles d'occasion. La location de motos et scooters",

se sont poursuivies et nous observons une progression de notre chiffre d'affaires de l'ordre de +11,68%.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 173.787 € contre 95 956 € l'exercice précédent.

- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous n'avons pas d'évènement spécifique à signaler.

Les résultats sont conformes à nos prévisions et nous restons confiants quant à l'évolution de notre activité.

CHAPITRE 2 - ETAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE.

NEANT

CHAPITRE 3 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

NEANT

CHAPITRE 4 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4, I et II du Code de Commerce, nous devrions vous communiquer les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31/12/2017 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, ou indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans un tableau récapitulatif.

Il sera inséré une mention spécifique sur cette obligation dans le rapport du Commissaire aux Comptes, l'information sur ces délais de paiement ne pouvant être transmise de façon fiable.

CHAPITRE 5 - ACTIVITE EN RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

CHAPITRE 6 – EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

(Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre indicatif.)

RAPPORT DE GESTION	31/12/2016 en €	31/12/2017 en €	Variation en %
Chiffre d'affaires net	4 211 421	4.703.421	+11,68
Total des produits d'exploitation	4 229 563	4.779.408	+13
Services extérieurs et autres charges externes	428 669	487.064	+13,62
Impôts et taxes	48 424	51.740	+6,84
Salaires et traitements	263 779	311.314	+18,02
Charges sociales	81 078	103.810	+28,03
Total des charges d'exploitation	4 081 674	4.536.321	+11,13
Résultat d'exploitation	147 889	243.088	+64,37
Résultat financier	-9 681	-9.648	-0,34
Résultat courant avant impôts	138 207	233.440	+68,90
Résultat exceptionnel	-937	9.149	NS
Impôts sur les sociétés	41 314	68.801	+66,53
Résultat net	95 956	173.787	+81,11
Nombre moyen de salariés	9	9	

CHAPITRE 7 - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

CHAPITRE 8 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 173.787 euros de la manière suivante :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice 173.787 €

Affectation

- Au report à nouveau, soit la somme de 173.787 €
Qui se trouvera porté à **220.641 €**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveront à : **657.425 €.**

Dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDES
Décisions des associés du 22/11/2017	70.000 €
Décisions des associés du 30/12/2016	80.000 €
31/12/2015	NEANT

CHAPITRE 9 - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal, soit la somme de 10.801 €.

CHAPITRE 10 – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons par ailleurs vous présenter le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

CHAPITRE 11 - DIRECTION DE LA SOCIETE

Rémunération du Gérant

Nous vous précisons que la rémunération effective de la gérance pour l'exercice clos le 31/12/2017 a été de 24.741 €.

Par ailleurs, les cotisations sociales sont prises en charge par la Société.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

La Gérance
Yannick POUGET

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 303 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Société Générale :

Engagements de la société au titre d'opérations à terme non dénouées : NEANT

Engagements souscrits par la banque pour le compte de la société : NEANT

Détail des engagements reçus de tiers en garantie des obligations de la société :

Cautionnement solidaire de la SARL Y.POUGET en garantie du prêt en rubrique 4

Cautionnement solidaire de Monsieur Yannick Pouget en garantie du prêt en rubrique 4

Cautionnement solidaire de la SARL Y.POUGET garantissant l'ensemble des engagements

Détail de toutes les autres affaires au sujet desquelles la responsabilité de la société pourrait être engagée : NEANT

CIC :

Garanties de la société : NEANT

Garanties par un tiers : NEANT

HSBC :

Détail de toutes les garanties que nous détenons :

Caution personne physique de Yannick Pouget à hauteur de 16 500 euros

Nantissement de fonds de commerce de 100% Moto à hauteur de 33 000 euros

Contre Garantie BPI de 100% Moto à hauteur de 50%

BPS :

Engagements par signature donnés par la Banque Populaire :

Cautions diverses : 90 000 euros

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

960461

18B12141

30 JUL. 2018

100% MOTO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 378.000 €

Siège social : 40 rue Ettore Bugatti Parc d'Activités Garosud

34070 MONTPELLIER

RCS Montpellier n° 404 744 120

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2018****EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017****DEUXIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Gérant, l'assemblée générale décide l'affectation suivante du résultat de l'exercice s'élevant à 173.787 € :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice 173.787 €

Affectation

- Au report à nouveau, soit la somme de 173.787 €

Qui se trouvera porté à **220.641 €**

CERTIFIE CONFORME

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveront à : **657.425 €.**

Dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDES
Décisions des associés du 22/11/2017	70.000 €
Décisions des associés du 30/12/2016	80 000 €
31/12/2015	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Yannick POUGET